

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le huit juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le premier juillet deux-mille vingt-cinq par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : Sandrine AUJOLAT, Martine BOURDARIES, Clément CHEVALLIER, Olivier DAMEZ, Loïc FAVAREL, Alain GARRIDO, Muriel GEFFRIER, Christelle GENEVE, Jean-Claude LABORIE, Aurore MAUREL, Béatrice REGNAULT, Bernard SANTOUL, Denis TENEGAL, Lara TREGAN,

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Cécile ALIBERT à Sandrine AUJOLAT, Laurent DECKER à Martine BOURDARIES, Patricia DOS SANTOS à Christelle GENEVE

Excusé(es) : -----

Absent(es) : Nadia CARRIE, Stéphane GARRIGUE.

Secrétaire de séance : Christelle GENEVE

La séance est ouverte ce mardi huit juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Christelle GENEVE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 25/2025 : Décision modificative n°1 : Budget production vente Electricité.

L'Adjoint en charge des questions financières indique qu'il s'agit de corriger une erreur de plume de quatre centimes.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 26/2025 : Décision modificative n° 1 : Commune.

L'Adjoint en charge des questions financières précise qu'il s'agit de réajuster plusieurs comptes afin d'honorer plusieurs dépenses non budgétisées comme le changement de projecteurs au tennis ou la réalisation d'un sol souple pour le parcours sportif.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 27/2025 : Contribution de la commune dans les travaux de réhabilitation du réseau de défense extérieure contre l'incendie :

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie au syndicat mixte d'assainissement et d'eau potable du gaillacois, la commune doit verser, pour les travaux de réhabilitation du réseau précité, un fonds de concours qui s'élève à 34 038,83 euros.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°28/2025 : Reversement subvention Leader relative à l'opération collaborative « Achat de matériel logistique pour l'évènementiel des communes de Couffouleux et Rabastens

L'Adjoint en charge des finances précise qu'en mars 2021, la commune de Couffouleux a été désignée comme chef de file pour l'achat de matériel logistique par la commune de Rabastens. Une aide financière a été demandée pour les deux communes susvisées. Il convient à présent de reverser la somme de 8 396, 08 euros à la commune de Rabastens.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 29/2025 : validation de la composition des conseils communautaires en vue des élections municipales de 2026.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, la commune de Couffouleux compte 3041 habitants. De fait, la répartition du nombre de conseillers communautaires au sein de l'agglomération Gaillac-Graulhet passera de deux sièges à trois sièges au 1^{er} janvier 2026.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 30/2025 : Demande de subvention cheminement piétonnier Moussoulars/rue de la Brunaude:

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'ouverture prochaine du collège en septembre 2026, il a été décidé de faire réaliser un chemin piétonnier entre la rue de la Brunaude et les Moussoulars. Le montant de ces travaux s'élève à 97 771,50 euros HT. Monsieur le Maire propose de solliciter l'ensemble de nos partenaires financiers (Conseil Départemental, Etat, Région, Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet).

Accord à l'unanimité

Délibération n° 31/2025 : Constitution d'une servitude avec ENEDIS – Avenue Jean Bérenguier

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec ENEDIS pour la parcelle A 2075 sur une longueur de 13 mètres afin de constituer une servitude de réseau aérien le long de l'avenue Jean Bérenguier.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 32/2025 : création de deux emplois permanents :

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois permanents. Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{ER} Août 2025. Ces créations de postes permettent de pérenniser la situation de deux agents qui étaient sous contrats.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 33/2025 : Actualisation du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire précise que suite au vote de la précédente délibération, il est indispensable d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

| Emploi | Cadres d'emplois et grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire |
|--|---|--|
| Cadre d'emplois des adjoints administratifs | | |
| - Directeur général des services | - attaché territorial principal | 1 poste à 35h |
| - Assistant administratif urbanisme | - Rédacteur territorial | 1 poste à 35h |
| - Assistant administratif état-civil et élections | - adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 poste à 28h |
| - Gestionnaire administratif paye-comptabilité-RH | - Rédacteur territorial | 1 poste à 35h |
| - Agent d'accueil | - adjoint administratif | 1 poste à 28h |
| - Agent en charge du | - Adjoint administratif | |

| | | |
|---|---|---------------|
| service RH – Accueil | | 1 poste à 35h |
| Cadre d'emplois des adjoints techniques | | |
| -Agent responsable voirie-manifestations | - agent de maîtrise principal | 1 poste à 35h |
| -Agent en charge de l'entretien de la voirie | - adjoint technique | 1 poste à 35h |
| -Agent en charge de l'entretien des bâtiments et STEP | - agent de maîtrise principal | 1 poste à 35h |
| -Agent en charge de l'entretien espaces verts | - agent de maîtrise principal | 1 poste à 35h |
| -Agent en charge de l'entretien espaces verts | - agent de maîtrise | 1 poste à 35h |
| - Agent en charge de l'entretien espaces verts | - adjoint technique principal 1ere classe | 1 poste à 35h |
| - Agent en charge de l'entretien espaces verts | - adjoint technique | 1 poste à 35h |
| - Agent en charge de l'entretien des espaces verts | - Adjoint technique | 1 poste à 35h |
| - Agent en charge de l'entretien espaces verts | - adjoint technique | 1 poste à 20h |
| - Agent en charge de l'entretien des espaces verts | - Adjoint technique | 1 poste à 20h |
| - Agent en charge de l'entretien de la voirie | - Adjoint technique | 1 poste à 35h |
| -Agent en charge de l'entretien des locaux | - adjoint technique | 1 poste à 32h |
| - Agent en charge de l'entretien des locaux | - Adjoint technique | 1 poste à 26h |
| - Agent en charge de l'entretien des bâtiments | -Adjoint technique | 1 poste à 35h |

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 34/2025 : Subvention aux associations :


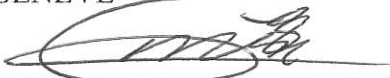
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subvention ont été reçues depuis la dernière séance.

Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen.

Son président informe l'assemblée du montant proposé :

| Nom de l'Association | Montant octroyé | Vote |
|----------------------------------|---|--|
| SARC Cyclotourisme | 300 euros | Accord à l'unanimité |
| La Nordique Rabastinoise | 200 euros | Accord à l'unanimité |
| La Chaloupe | 300 euros | Accord à l'unanimité |
| Les amis de Saint-Waast | 300 euros | 16 voix pour, Monsieur Bernard SANTOUL n'ayant pas pris part au vote pour cette association. |
| Société de Chasse de Couffouleux | 320 euros | 14 voix pour, 1 contre, 2 abstentions |
| Secours populaire | 1000 euros | Accord à l'unanimité |
| Secours catholique | 400 euros | Accord à l'unanimité |
| Autonomie service 81 | 500 euros | Accord à l'unanimité |
| ATPS | 6000 euros + subvention exceptionnelle de 5000 euros pour l'achat d'un véhicule | Accord à l'unanimité |

La séance est levée à 21 h 15.
Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2025

| | |
|---|---|
| Signature du Maire, Olivier DAMEZ  | Signature de la secrétaire de séance Christelle GENEVE  |
|---|---|

